

**DOCUMENT D'INFORMATION DU PROGRAMME (PID)
PHASE D'ÉVALUATION**

Le 25 novembre 2014
Rapport No.: 92816

Nom de l'opération	MA-SECTEUR DES DÉCHETS SOLIDES DPL4
Région	Moyen-Orient et Afrique du Nord
Pays	ROYAUME DU MAROC
Secteur	Gestion des déchets solides (100 %)
No. d'Identification de l'Opération	P148642
Instrument de Prêt	Prêt à l'appui des politiques de développement
Emprunteur(s)	Royaume du Maroc
Agence d'Exécution	Ministère de l'Économie et des Finances, Ministère de l'Intérieur, et Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement
Date d'élaboration du PID	5 novembre 2014
Date de l'évaluation	24-25 novembre 2014
Date estimative d'approbation par le Conseil	12 février 2015
Décision prise lors de la réunion du Comité Régional des Opérations	Suite à la réunion du Comité Régional des Opérations qui a eu lieu le 20 novembre 2014, il a été décidé de poursuivre l'évaluation du projet.

I. Contexte national et sectoriel

Les problèmes liés aux déchets ménagers (pris en charge par les municipalités) sont de plus en plus reconnus comme des obstacles à une urbanisation harmonieuse et au développement socioéconomique global du Maroc. La production accélérée de déchets met à rude épreuve les services municipaux, en particulier du point de vue financier, environnemental et social ainsi qu'en matière de gestion. Actuellement, le pays produit environ 5,5 millions de tonnes de déchets ménagers par an, chiffre qui devrait passer à 6,2 millions de tonnes en 2021.

Compte tenu de la sensibilisation croissante de l'opinion publique aux questions liées à la qualité de vie, à la protection de l'environnement et au développement durable, la question des déchets ménagers est devenue une priorité nationale dans le Royaume. Depuis 2008, un programme national des déchets ménagers (PNDM) conçu sur 15 ans pour une mise en œuvre en trois phases est en cours d'exécution en vue d'aider les municipalités à faire face aux impératifs de la loi de 2006 relative à la gestion des déchets et à leur élimination, notamment concernant la modernisation de leurs systèmes de gestion des ordures ménagères.

Initiée par la promulgation de la première loi sur la gestion des déchets ménagers (loi 28-00 de décembre 2006) et par le lancement du PNDM en 2008, la réforme du secteur n'a cessé par la suite d'être érigée en priorité nationale. Les objectifs quantitatifs du PNDM en matière de prestation de services et de performance environnementale prévoient notamment que 90 % de la population urbaine aura accès à des services modernes de collecte des déchets ménagers d'ici à 2021, que 100 % des déchets ménagers collectés dans les zones urbaines seront évacués vers des décharges contrôlées et que 20 % des déchets ménagers collectés seront recyclés.

Au cours des cinq dernières années, et grâce au soutien de la Banque et d'autres partenaires, le Maroc a accompli des progrès substantiels dans l'élaboration du cadre nécessaire pour établir les bases d'un système intégré et abordable de gestion des déchets ménagers. Cette démarche commence à porter ses

fruits : a) le Maroc dispose d'une législation solide pour instaurer une gestion intégrée des déchets solides et encourager leur utilisation comme une ressource permettant d'obtenir des avantages plus importants au plan environnemental, social et économique ; b) plus de 15 millions de personnes ont accès à de meilleurs services de collecte des déchets ménagers ; c) plus de 100 villes recourent aux services de sociétés privées pour le nettoyage des rues et la collecte des déchets ; d) la transparence de l'information et la participation des citoyens dans le secteur des déchets ménagers se sont améliorés ; e) un instrument efficace est en place pour promouvoir le recyclage des déchets et améliorer les résultats socioéconomiques du secteur en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables.

Des progrès considérables ont également été accomplis dans la réalisation des objectifs du PNDM notamment en ce qui concerne les pratiques d'élimination des déchets dans des décharges contrôlées et la fermeture/remise en état des dépotoirs sauvages. Plus de 37 % des déchets récupérés sont évacués vers des décharges contrôlées, contre moins de 10 % en 2008, et 12 décharges à ciel ouvert ont été fermées sur les 220 en fonctionnement.

II. Principales questions de développement et justification de l'intervention de la Banque

Ce sont là des résultats importants obtenus dans le cadre de la première phase du PNDM, dont l'exécution semble globalement bien engagée par rapport aux objectifs finaux, même si des progrès continus et réguliers sont encore nécessaires afin d'atteindre les objectifs fixés pour 2021. Les nouveaux défis à relever par les autorités et les possibilités qui s'offrent à elles sont les suivants : i) la participation citoyenne et les pratiques transparentes ne sont pas encore systématiques et nécessitent un engagement soutenu des collectivités locales qui ont elles-mêmes besoin d'être appuyées dans ce domaine ; ii) les petites et moyennes municipalités ne disposent pas de capacités suffisantes pour planifier, élaborer et superviser les contrats avec des sociétés privées ; iii) les possibilités d'améliorer la viabilité à moyen terme des services de gestion des déchets ménagers grâce à une meilleure gestion des recettes municipales et du potentiel fiscal sont réelles, mais elles n'ont pas encore été pleinement exploitées ; iv) la poursuite de l'amélioration des mécanismes de médiation et de conciliation ainsi que la sensibilisation des autorités locales et des prestataires privés sont nécessaires pour renforcer la confiance mutuelle entre les parties et pour améliorer la participation du secteur privé à la gestion des contrats ; v) des progrès modestes ont été accomplis dans le suivi et le contrôle systématique et professionnel des infrastructures de gestion des déchets ménagers et leur conformité avec les réglementations environnementales, les standards et les normes en vigueur ; vi) le PNDM s'est fixé un objectif de recyclage de 20 % des déchets collectés d'ici 2021, mais aucune avancée notable dans la réalisation de ce résultat n'a été observée pour l'instant.

Le PPD4 proposé contribuera à la réalisation des deux objectifs principaux de la Banque mondiale, à savoir réduire la pauvreté et promouvoir la prospérité partagée. Concrètement, les réformes financées dans le cadre du présent PPD et du PNDM permettront de : i) créer des opportunités pour les groupes vulnérables (les chiffonniers), en particulier les femmes, afin d'améliorer leurs revenus et leurs conditions de travail ; ii) favoriser la création d'emplois par le développement de filières dynamiques de recyclage des déchets ; et iii) maîtriser et atténuer les effets négatifs sur l'environnement des décharges existantes, et donc améliorer les conditions de vie des populations riveraines, dont la plupart sont pauvres et marginalisées.

L'appui de la Banque au secteur des déchets ménagers au Maroc figure parmi les activités principales de la Stratégie de Partenariat entre la Banque Mondiale et le Gouvernement marocain (FY14-17). Il contribuera à la réalisation de l'Axe 1 « *Promouvoir la compétitivité et une croissance solidaire* » et de l'Axe 2 « *Construction d'un avenir écologique et résilient* ». Le soutien de la Banque au secteur appuiera également l'Axe 3 : « *Renforcer la gouvernance et les institutions afin de fournir de meilleurs services à tous les citoyens* ».

III. Objectif(s) proposé(s)

L'**objectif de développement** de la deuxième série programmatique (PPD3 et PPD4) est d'appuyer les efforts du Gouvernement pour améliorer la performance économique, environnementale et sociale du secteur des déchets ménagers.

IV. Description de l'opération

Le PPD proposé s'appuie sur un certain nombre de réalisations précédentes. Le secteur des déchets ménagers a fait l'objet d'un long dialogue avec la Banque mondiale sur les réformes politiques et bénéficie de fondements analytiques solides. La Banque mondiale a travaillé en étroite collaboration avec le Gouvernement du Maroc pour concevoir un programme de réforme solide, progressif et entièrement adaptable au contexte local. A titre d'exemple, une évaluation du coût de la dégradation environnementale au Maroc a estimé le coût des pratiques hors-normes de gestion des déchets solides à 0,5 pourcent du PIB. Cecoût élevé a permis de mieux comprendre la dynamique environnementale, économique et sociale du secteur des déchets solides ; il a sensibilisé le Ministère des Finances et a transformé le secteur en une priorité gouvernementale.

L'appui au programme du Gouvernement porte sur quatre domaines : i) renforcer la gouvernance, particulièrement l'aspect demande de gouvernance, à travers l'amélioration de la redevabilité des prestataires de services, le renforcement de la transparence, l'accès à l'information et en donnant à la société civile et aux citoyens de nouvelles possibilités de participer efficacement et de faire entendre leur voix ; ii) améliorer la viabilité institutionnelle et financière du secteur en professionnalisant la planification et la prestation de services intégrés de gestion des déchets ménagers ; iii) l'amélioration du système national de suivi et de contrôle environnemental ; et iv) le développement de filières de recyclage des déchets qui soient financièrement viables et socialement inclusives.

V. Financement

L'opération proposée est un Prêt de Politique de Développement (PPD) d'un montant de 130 millions de dollars EU. Le PPD sera décaissé en une tranche unique dès son entrée en vigueur.

VI. Dispositions institutionnelles et de mise en oeuvre

Le Ministère de l'Économie et des Finances sera le bénéficiaire du prêt. Les dispositions mises en place pour les trois opérations de PPD précédentes seront reconduites pour l'opération proposée, y compris le mécanisme de mise en oeuvre et de coordination suivants :

La Commission nationale du PNDM sera responsable de la coordination, de l'examen et de l'évaluation du programme de réforme du secteur des déchets solides et du PNDM. La Commission Nationale est dirigée par le Ministère de l'Environnement et comprend des représentants du Ministère de l'Economie et des Finances, du Ministère de l'Intérieur, du Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance, et du Fonds d'Équipement Communal. La Commission Nationale assurera en particulier l'élaboration des rapports d'avancement et la gestion de calendrier, la documentation des actions, la coordination interministérielle, ainsi que l'application de mesures correctives proactives sur les actions stagnantes. La Commission nationale sera également responsable de la communication avec l'équipe de supervision de la Banque mondiale.

L'Unité de gestion du programme, établie au sein du Ministère de l'Intérieur, sera en charge de la gestion quotidienne du PNDM, y compris la production de rapports biannuels d'avancement du PNDM avec une attention particulière pour mesurer les réalisations et les résultats du secteur et du programme de réformes. Dans ce contexte, des indicateurs de performance clés ont été définis. Les informations sur l'année de références des indicateurs (baseline) 2012 ont été établies et publiées sur le site du Ministère de l'Environnement.

VII. Avantages et risques

Les avantages et effets prévus du programme PPD y compris du PPD4 seraient les suivants :

- *Transparence et participation citoyenne* : a) accès amélioré du public à des informations précises et fiables sur la fourniture, l'accès et la qualité des services ; et b) les citoyens et les usagers sont en mesure d'exprimer leur opinion sur la qualité et le caractère approprié des services ;
- *Viabilité de la prestation de services* : a) les municipalités continuent de bénéficier de l'appui du Gouvernement pour planifier, élaborer et gérer des infrastructures de gestion des déchets ménagers et déléguer les services au secteur privé ; b) la population urbaine a accès à des services professionnels de gestion intégrée des déchets ménagers et c) des sources potentielles locales de revenus sont mobilisées pour soutenir la professionnalisation des systèmes de gestion des déchets ménagers.
- *Performance environnementale et sociale du secteur* : a) les effets sur l'environnement des installations de traitement des déchets solides municipaux sont réduits, car ils font l'objet de contrôles et d'inspection réguliers au plan de l'environnement, conformément aux bonnes pratiques internationales ; b) de nouveaux programmes de recyclage et de valorisation sont élaborés, ce qui favorise une collaboration fructueuse entre les producteurs, le secteur informel et les municipalités ; c) un flux constant de recettes est généré pour soutenir les activités de recyclage, d'inclusion sociale et de création d'emplois formels et de PME.

Le risque global de l'opération proposée est considéré comme « Modéré ». Aucun risque majeur lié au secteur n'a été identifié étant donné le fort engagement du nouveau Gouvernement dans la seconde phase du PNDM.

VIII. Impacts sur la pauvreté et la situation sociale et aspects environnementaux

Impacts sociaux et sur la pauvreté

La conception du programme PPD prendra en compte les résultats des analyses des impacts sociaux et sur la pauvreté réalisées lors de la première phase (PSIA 1 et 2) ainsi que de l'addendum au PSIA 2 qui a évalué les effets potentiels de l'introduction du projet d'écotaxe sur les groupes vulnérables tels que les chiffonniers qui sont principalement des femmes et des jeunes.

Impact sur l'environnement

Une évaluation des effets potentiels sur l'environnement et les ressources naturelles des politiques appuyées par le DPL a été réalisée, et démontre que les mesures soutenues par le programme proposé sont susceptibles d'avoir un effet positif important sur l'environnement du pays, les forêts et autres ressources naturelles.

L'opération proposée (et le Programme de PPD) a été spécialement conçue pour résoudre les problèmes environnementaux et s'appuie sur les avancées des deux opérations précédentes pour améliorer leurs

effets positifs sur l'environnement. La mise en œuvre de la première phase du programme de réformes a déjà permis des améliorations significatives du cadre réglementaire et institutionnel des questions relatives à l'environnement dans le pays. L'opération proposée vise à renforcer les effets positifs sur l'environnement en facilitant la mise en place du système existant de suivi et de contrôle des questions environnementales qui permettra une supervision systématique de la mise en œuvre des recommandations de l'étude d'impact sur l'environnement et contribuera à contrôler la conformité des équipements (y compris, entre autres, dans le secteur des déchets solides) avec les normes et standards environnementaux du pays.

IX. Financement provisoire

Source	BIRD
Emprunteur	Royaume du Maroc
Montant	100 millions d'EUR (eq. 130 millions de dollars EU)

X. Personne à contacter

Personne à contacter : Jaafar Sadok FRIAA
Fonction : Spécialiste Principal en Développement Urbain
Tel: +1-202-473-7124
Courriel : jfriaa@worldbank.org

XI. Pour de plus amples renseignements, contacter :

InfoShop
Banque mondiale
1818 H Street, NW
Washington, D.C. 20433
Téléphone : (202) 458-4500
Télécopie : (202) 522-1500
Site internet : <http://www.worldbank.org/infoshop>